

l'accompagnement de la programmation du Pôle Expérimental des Métiers d'Art, la poursuite du soutien à la structuration de la filière Cuir en Nouvelle-Aquitaine, la construction d'une fromagerie en lien avec le dispositif territoire d'industrie, la rénovation et sécurisation des grottes touristiques de Brantôme, l'extension du domaine touristique d'Essendieras, l'accompagnement de l'offre de formation dans le cadre de la candidature "soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales" (GPECT), la poursuite du soutien à la plateforme de mobilité Mover et la création d'une ressourcerie de matériaux du secteur du bâtiment à Brantôme.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Périgord Noir

Situé à l'est du département de la Dordogne, le Pays du Périgord Noir se place en retrait des pôles urbains régionaux de Bordeaux, Limoges et Toulouse. Territoire de transition entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif Central, il s'étend sur 2 273km², ce qui représente un quart du département de la Dordogne.

Le territoire de projet du Pays du Périgord Noir compte 138 communes et 84 199 habitants au 1^{er} janvier 2019. Il est composé de six intercommunalités : Communautés de communes de Domme - Villefranche du Périgord, du Pays de Fénelon, de Sarlat – Périgord Noir, de Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort, de Vallée Dordogne - Forêt Bessède et de Vallée de l'Homme.

Le Pays du Périgord Noir est un territoire dont l'identité culturelle est forte et ancrée. Il bénéficie d'un patrimoine local riche et diversifié qui nourrit son attractivité, offre un cadre de vie de grande qualité à ses habitants et permet son rayonnement à l'échelle nationale et européenne.

Le Pays du Périgord Noir présente une configuration mixte urbain-rural : les cinq pôles du territoire (Sarlat, Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin Saint Lazare, Montignac et Le Bugue) concentrent 29% de la population et 48,4% des emplois du territoire.

Le diagnostic et les deux ateliers partenariaux conduits sur ce territoire ont permis de dégager une stratégie du contrat s'appuie sur 4 axes stratégiques :

1. Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises.
2. Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir.
3. Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux.
4. Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs.

Le Pays Périgord Noir et le territoire voisin Corrèzien de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération sont lauréats du dispositif "Territoires d'industrie" sur un bassin interdépartemental nommé Bassin de Brive-Périgord.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc100000363608-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : projet d'abattoir collectif de volailles, création d'un atelier collectif de transformation des produits agricoles, Création d'une structure pour accueillir un projet relatif à l'économie numérique (SarLaTech), la mise en œuvre d'une Opération Collective en Milieu Rural en matière de stratégie commerciale et artisanale, plusieurs projets de création de pôles médicaux de santé, des projets de revitalisation des centres-bourgs, de nombreux projets de création de voies vertes et de véloroutes, des projets favorisant l'accès au logement des actifs (en emploi ou en formation) sur les secteurs en tension locative, un chantier clé sur le développement de la mobilité des actifs (en emploi ou en formation) sur l'ensemble du territoire, des projets de création d'espaces pour des activités de recyclerie ainsi que de développement de tiers-lieux.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Grand Bergeracois

Le périmètre de contractualisation du Grand Bergeracois, situé sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne, se compose de 4 intercommunalités : la communauté d'agglomération Bergeracoise et les communautés de communes de Montaigne Montravel et Gurson, des Portes Sud Périgord et des Bastides Dordogne-Périgord. Le territoire comprend 131 communes et compte 100 191 habitants (2015).

Le Grand Bergeracois est organisé autour de trois pôles structurants : celui de Bergerac (21 860 emplois), et les pôles secondaires de Lalinde (1 820 emplois) et Eymet (près de 1 000 emplois) qui concentrent 61% de la population du territoire et 72% des emplois. Il est desservi par un réseau routier dense (N21 et 5 départementales) et deux lignes TER qui le relie à Périgueux, Sarlat, Libourne et Bordeaux. Il est bordé au nord par l'A88 Bordeaux-Lyon et bénéficie d'un aéroport offrant des liaisons vers la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

La stratégie du contrat s'appuie sur 3 axes stratégiques :

1. Accompagner les mutations économiques en construisant un territoire plus fluide et plus mobile
2. Affirmer la vocation agricole et productive du territoire, de manière durable et collaborative.
3. Affirmer l'identité du Grand Bergeracois, renforcer son attractivité et son rayonnement.

Le territoire du Grand Bergeracois bénéficie du dispositif **CADET** qui s'inscrit dans le volet économique du contrat de dynamisation et de cohésion.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : La création d'un guichet unique pour les entreprises avec la mise en place d'un écosystème territorial et entrepreneurial permettant d'accompagner et d'offrir un bouquet de